AR Prefecture
082-218200178-20250415-DEL2025_21-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2025-21

DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE

Arrondissement de Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU,.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Amédée HUGANET, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Nadège OGER, .

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

***Convocation** : 11/04/2025*

Délibération n°2025-21 : Subventions aux associations 2025

Rapporteur : Monsieur le 3ème Ajoint, Jérôme Fabris

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-4, L. 2541-12 et L. 2121-29 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu les propositions d'attributions de subventions réalisées par la commission enfance-jeunesse-association ;

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE de l'attribution des subventions comme suit :

ASSOCIATION	SUBVENTION	ADOPTE				
		Votants	Ne prennent pas part au vote et aux délibérations (sortie de la salle)	Exprimés	Pour	Contre
ASB Football	0 €	11	0	13	13	0
La Boule Bessinoise	0 €	11	0	13	13	0
Les Gagagirls	200 €	8	3 (Mme De Corte, M. Fabris, M. Plana)	10	10	0
ACCA	0 €	8	3 (Mme Graniou, M. Magnier, M. Rouby)	10	10	0
BUDO	0 €	10	1 (Mme Graniou)	12	12	0
CLUB CANIN	0 €	11	0	13	13	0
SPORT NATURE BESSENS	300.00 €	11	0	13	13	0
GBRH	300.00 €	10	1 (M. Fabris)	12	12	0

AR Prefecture
082-218200178-20250415-DEL2025_21-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

Association du Lavoir	0 €	11	0	13	13	0
Les Petites Canailles	1 200.00 € +110€ (confettis carnaval)	10	1 (M. Fabris)	12	12	0
T'as de beaux jeux	0 €	11	0	13	13	0
Les Ours	600.00 €	9	2 (Mme Oger et Mme De Corte)	10	10	0
Amicale des Pompiers	200.00 €	11	0	13	13	0
Bessens en fêtes	2 500 €	10	1 (Mme De Corte)	12	12	0
Les amis des chats	0 €	11	0	13	13	0
TOTAL	**5 410 €**					

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 ;

PRECISE que la subvention de 200€ attribuée à l'association les GAGAGIRLS l'est sous condition suspensive d'assurer l'évenement du concert du 13 juillet ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bessens, le 15/04/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

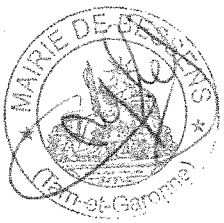

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 18 AVR. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 18 AVR. 2025